

**DLT+TCP OD 20+150 G****U-WW**

1/8

Version 2 / EU  
102000011089Date de révision: 15.06.2009  
Date d'impression: 14.03.2011**1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE****Informations sur le produit**

Nom commercial	DLT+TCP OD 20+150 G	U-WW
Code du produit (UVP)	06365108	
Utilisation	Insecticide	
Société	Bayer CropScience AG Alfred-Nobel-Straße 50 40789 Monheim am Rhein Allemagne	
Téléfax	+49(0)2173-38-7394	
Service responsable	Material and Transport Safety Management +49(0)2173-38-3409/3189 (during business hours only) E-mail : INFO.EHS@bayercropscience.com	
Numéro de téléphone d'appel d'urgence	+49(0)2133-51-4233 (Sicherheitszentrale Dormagen, Bayer AG)	

**2. IDENTIFICATION DES DANGERS****Indications de risque pour l'homme et l'environnement**

Nocif en cas d'ingestion.

Effet cancérogène suspecté - preuves insuffisantes.

Irritant pour les yeux.

Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

**3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS****Nature chimique**

Dispersion huileuse (OD)

Thiaclopride 150 g/l + Deltaméthrine 20 g/l

**Composants dangereux**

Nom Chimique	No.-CAS / No.-CE	Symbole(s)	Phrase(s) R	Concentration [%]
Thiaclopride	111988-49-9	Xn, N	R20/22, R40, R50/53	14,40
Deltaméthrine	52918-63-5 258-256-6	T, N	R23/25, R50/53	1,90
2-Éthylhexanol-propylène-éthylèneglycol éther	64366-70-7		R52/53	> 1,00 - < 25,00
Arylsulfonate d'alkyle	247-557-8	Xi	R38, R41	> 1,00 - < 10,00
2-Éthylhexanol	104-76-7 203-234-3	Xi	R36/38	> 1,00 - < 20,00
Alcool éthoxylé		Xn	R22, R38, R41	> 1,00 - < 5,00

Le texte intégral des phrases R mentionnées dans cette section, figure au chapitre 16.



**DLT+TCP OD 20+150 G**

**U-WW**

2/8

Version 2 / EU  
102000011089

Date de révision: 15.06.2009  
Date d'impression: 14.03.2011

#### 4. PREMIERS SECOURS

##### Conseils généraux

S'éloigner de la zone dangereuse. Maintenir et transporter la victime en position latérale de sécurité. Enlever immédiatement tout vêtement souillé et le mettre à l'écart.

##### Inhalation

Amener la victime à l'air libre. Garder la victime au repos et la maintenir au chaud. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.

##### Contact avec la peau

Nettoyer avec une grande quantité d'eau et du savon, si disponible, avec du polyéthylèneglycol 400, puis rincer avec de l'eau.

##### Contact avec les yeux

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Après les 5 premières minutes, enlever les lentilles cornéennes, si présentes, continuer à rincer l'oeil. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.

##### Ingestion

Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.

##### Avis aux médecins

##### Traitement

Traiter de façon symptomatique.

En cas d'ingestion de quantité importante depuis moins de deux heures, procéder à un lavage d'estomac. De plus il est conseillé d'administrer du charbon médicinal et du sulfate de soude.

Les symptômes d'empoisonnement peuvent apparaître plusieurs heures plus tard.

#### 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

##### Moyen d'extinction approprié

Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre d'extinction ou du dioxyde de carbone.

##### Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité

Jet d'eau à grand débit

##### Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie

En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de :

Acide chlorhydrique (HCl)

Cyanure d'hydrogène (acide cyanhydrique)

Oxyde de carbone (CO)

Oxydes d'azote (NOx)

Oxydes de soufre

##### Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

##### Information supplémentaire

Limiter l'épandage des fluides d'extinction.

Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

**DLT+TCP OD 20+150 G****U-WW**

3/8

Version 2 / EU  
102000011089Date de révision: 15.06.2009  
Date d'impression: 14.03.2011**6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL****Précautions individuelles**

Eviter tout contact avec le produit répandu ou les surfaces contaminées.  
Utiliser un équipement de protection individuelle.

**Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas déverser dans les eaux de surface, les égouts et les eaux souterraines.

**Méthodes de nettoyage**

Absorber avec un agent inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel).  
Nettoyer à fond les objets et le sol souillés en respectant la réglementation sur l'environnement.  
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

**Conseils supplémentaires**

Informations concernant la manipulation, voir chapitre 7.  
Informations concernant les équipements de protection individuelle, voir chapitre 8.  
Informations concernant l'élimination, voir chapitre 13.

**7. MANIPULATION ET STOCKAGE****Manipulation**

Conseils pour une manipulation sans danger  
Utiliser uniquement en zone pourvue d'une ventilation avec extraction d'air appropriée.

**Stockage**

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Conservé dans le conteneur original.  
Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé.  
Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées.  
Le produit en vrac ou conditionné doit être stocké dans un magasin fermé ou sous un toit en étant protégé du soleil et du gel.

Précautions pour le stockage en commun

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Tolérance de température	min.	max.
	-10 °C	40 °C

Matériau approprié

Bidons co-extrudé avec une couche barrière en EVOH à l'intérieur  
Bidons co-extrudé avec une couche barrière en Polyamid (PA) à l'intérieur  
Possibles déformations dues à la consommation d'oxygène.

**8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE****Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle**

Composants	No.-CAS	Paramètres de contrôle	Mise à jour	Base
Thiaclopride	111988-49-9	0,56 mg/m <sup>3</sup>		OES BCS*

**DLT+TCP OD 20+150 G****U-WW**

4/8

Version 2 / EU  
102000011089Date de révision: 15.06.2009  
Date d'impression: 14.03.2011

Deltaméthrine	52918-63-5	0,02 mg/m <sup>3</sup>		OES BCS*
---------------	------------	------------------------	--	----------

\*OES BCS : Valeur limite interne Bayer CropScience pour l'exposition professionnelle (Occupational Exposure Standard)

**Équipement de protection individuelle**

Dans le cadre d'une manipulation normale et de l'emploi préconisé, l'utilisateur final doit se référer aux indications de l'étiquette. Dans les autres cas il est recommandé d'utiliser les protections suivantes.

Protection respiratoire	En cas de manipulation directe et de contact possible avec le produit : Porter un appareil respiratoire filtrant les gaz et vapeurs organiques avec un facteur de protection de 10 (Norme Européenne EN140 Filter Type A ou équivalent).
Protection des mains	Porter des gants nitrile estampillés CE ou équivalent (épaisseur minimum 0,4 mm). Les laver en cas de contamination. Les jeter lorsque la contamination externe ne peut pas être éliminée, lorsqu'ils sont percés ou contaminés à l'intérieur. Se laver les mains systématiquement avant de manger, boire, fumer ou d'aller aux toilettes.
Protection des yeux	Porter des lunettes masque conformes à la norme EN166 (domaine d'utilisation 5).
Protection de la peau et du corps	Porter une combinaison standard et un vêtement de type 6. Porter deux couches de vêtements dans la mesure du possible. Une combinaison en coton ou coton/polyester doit être portée sous le vêtement de protection chimique et nettoyée fréquemment par une blanchisserie industrielle. Si le vêtement de protection est souillé, le décontaminer le mieux possible, puis l'enlever avec précaution. S'en débarrasser en suivant les prescriptions du fabricant.

**Mesures d'hygiène**

- Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
- Entreposer séparément les vêtements de travail.
- Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.
- Après le travail, se laver aussitôt les mains et éventuellement prendre une douche.
- Enlever immédiatement les vêtements sales et ne les réutiliser qu'après un nettoyage complet.
- Détruire (brûler) les vêtements non nettoyables.

**9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES****Aspect**

Forme	liquide, suspension
Couleur	blanc
Odeur	faible, caractéristique

**Données de sécurité**

**DLT+TCP OD 20+150 G****U-WW**

5/8

Version 2 / EU  
102000011089Date de révision: 15.06.2009  
Date d'impression: 14.03.2011

---

pH	3,5 - 6,0 à 1 % (23 °C)
Point d'éclair	111 °C
Température d'inflammabilité	405 °C
Densité	env. 1,02 g/cm <sup>3</sup> à 20 °C
Solubilité dans l'eau	dispersable
Explosivité	Non-explosif. 92/69/CEE, A.14 / OCDE 113

---

**10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

Reactions dangereuses	Pas de réactions dangereuses si les recommandations de stockage et de manipulation sont respectées. Stable dans les conditions recommandées de stockage.
-----------------------	---

---

**11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

Toxicité aiguë par voie orale	DL50 (rat) 1.000 mg/kg
Toxicité aiguë par inhalation	CL50 (rat) > 2,484 mg/l Durée d'exposition: 4 h Produit testé sous forme d'aérosol respirable. Concentration atmosphérique maximale atteinte.
Toxicité aiguë par pénétration cutanée	DL50 (rat) > 4.000 mg/kg
Irritation de la peau	Pas d'irritation de la peau. (lapin)
Irritation des yeux	Irritant pour les yeux. (lapin)
Sensibilisation	Non sensibilisant. (cochon d'Inde) OCDE Ligne Directrice 406, Test de Buehler

---

**12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES****Effets écotoxicologiques**

Toxicité pour le poisson	CL50 (Truite arc-en-ciel ( <i>Oncorhynchus mykiss</i> )) 0,00091 mg/l Durée d'exposition: 96 h La valeur fournie concerne la matière active technique deltaméthrine.
Toxicité pour le poisson	CL50 ( <i>Lepomis macrochirus</i> ) 25,2 mg/l Durée d'exposition: 96 h La valeur fournie concerne la matière active technique thiaclopride.

**DLT+TCP OD 20+150 G****U-WW**

6/8

Version 2 / EU  
102000011089Date de révision: 15.06.2009  
Date d'impression: 14.03.2011

Toxicité pour les daphnies	CE50 (Puce aquatique (Daphnia magna)) 0,00056 mg/l Durée d'exposition: 48 h La valeur fournie concerne la matière active technique deltaméthrine.
Toxicité pour les daphnies	CE50 (Puce aquatique (Daphnia magna)) > 85,1 mg/l Durée d'exposition: 48 h La valeur fournie concerne la matière active technique thiaclopride.
Toxicité pour les algues	CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata) > 9,1 mg/l Taux de croissance; Durée d'exposition: 96 h La valeur fournie concerne la matière active technique deltaméthrine.
Toxicité pour les algues	CI50 (Desmodesmus subspicatus) 96,7 mg/l Durée d'exposition: 72 h La valeur fournie concerne la matière active technique thiaclopride.

**13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION****Produit**

Sous réserve d'observer les règlements en vigueur et, le cas échéant, après accord avec le service de collecte et les autorités compétentes, le produit peut être transporté sur une décharge ou dans une installation d'incinération.

**Emballages contaminés**

|| Les récipients non totalement vidés doivent être éliminés comme des déchets dangereux.

**Code d'élimination des déchets**

020108 déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses

**14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT****ADR/RID/ADNR**

Numéro ONU	<b>3082</b>
Étiquettes	9
Groupe d'emballage	III
Code danger	90
Description des marchandises	MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (DELTAMETHRINE)
Code tunnel	E

Cette classification n'est en principe pas valable pour le transport par bateau-citerne sur les voies navigables. Veuillez vous adresser au fabricant pour plus d'informations.

**IMDG**

Numéro ONU	<b>3082</b>
Étiquettes	9
Groupe d'emballage	III
No EMS	F-A , S-F
Polluant marin	Polluant marin
Description des marchandises	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.

**DLT+TCP OD 20+150 G****U-WW**

7/8

Version 2 / EU  
102000011089Date de révision: 15.06.2009  
Date d'impression: 14.03.2011

(DELTAMETHRIN)

**IATA**

Numéro ONU	<b>3082</b>
Étiquettes	9
Groupe d'emballage	III
Description des marchandises	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (DELTAMETHRIN )

**15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**

**Classement et étiquetage conformément à la Directive Européenne 1999/45/CE (relative à la classification, à l'emballage et à l'étiquetage des préparations dangereuses) et à ses amendements.**

Classification:

Étiquetage selon les Directives CE

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

- Thiaclopride
- Deltaméthrine

Symbole(s)

Xn	Nocif
N	Dangereux pour l'environnement

Phrase(s) R

R22	Nocif en cas d'ingestion.
R36	Irritant pour les yeux.
R40	Effet cancérigène suspecté - preuves insuffisantes.
R50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Phrase(s) S

S35	Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage.
S36/37	Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.
S57	Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

Étiquetage exceptionnel

Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.

Information supplémentaire

Classement OMS : II (Modérément dangereux)

**16. AUTRES DONNÉES****Autres informations**

Texte des phrases R mentionnées dans la Section 3

R20/22	Nocif par inhalation et par ingestion.
R22	Nocif en cas d'ingestion.
R23/25	Toxique par inhalation et par ingestion.
R36/38	Irritant pour les yeux et la peau.



## DLT+TCP OD 20+150 G

## U-WW

8/8

Version 2 / EU  
102000011089

Date de révision: 15.06.2009  
Date d'impression: 14.03.2011

R38	Irritant pour la peau.
R40	Effet cancérigène suspecté - preuves insuffisantes.
R41	Risque de lésions oculaires graves.
R50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R52/53	Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Les informations données dans la présente fiche sont conformes aux dispositions du Règlement (CE) no. 1907/2006. Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Les informations données satisfont aux dispositions réglementaires communautaires en vigueur. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementaires nationaux en vigueur.

Les modifications par rapport à la dernière version sont mises en évidence en marge. Cette version remplace toutes les éditions précédentes.